



Cahiers de l'OLL

N° 9
Mars 2014

Observatoire de la laïcité de Lozère

Sommaire

1. **Assemblée générale 2013 - samedi 14 décembre**
Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges.
Motions.
2. **Texte : *L'offensive des néo-conservateurs* par Juliette GRANGE**
3. **Vie de l'OLL – Conseils d'administration**
16 janvier 2013
8 mars 2013
10 avril 2013
10 juillet 2013
3 octobre 2013

Bulletin d'adhésion.

Observatoire de la laïcité de Lozère



Assemblée générale samedi 14 décembre 2013 au Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges

Excusé(e)s : 14

Associations excusées : Autonome de Solidarité, MAE.

Présent(e)s : 26

Associations représentées : ADATEEP, ADPEP, APMAIF, FOL, FSU, GODF, LP 48, ULDDEN, UNSA-Education.

Accueil, café, émargements, cotisations.

Début des travaux à 9 h 45.

Rapport 2013

La défense de la laïcité est devenue une lutte sans relâche au vu des menaces sociétales et politiques qui pèsent sur ce principe républicain. C'est cet engagement qui est à l'origine de l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL).

Notre Assemblée générale est réunie à quelques jours de l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des églises et de l'État.

L'OLL rappelle à cette occasion les valeurs de "*l'universalisme républicain*". De la Révolution française qui a vu la fin des privilèges, à la Déclaration des droits de l'homme, la trilogie Liberté - Egalité - Fraternité, s'est complétée par le principe de Laïcité. Victor Hugo, le 14 janvier 1850 dans son discours lors de la discussion de la loi Falloux, l'a résumé par la formule : "*L'État chez lui et l'Église chez elle*".

La laïcité a subi un coup dur le 30 décembre 1959 quand Michel Debré promulgue la loi de financement des écoles religieuses privées. C'est un détournement de fonds publics organisé au profit des écoles privées. L'OLL soutient toutes les actions menées pour l'abrogation de cette loi et de toutes les lois anti-laïques qui l'ont suivie.

Créé après le discours de Latran, du président Sarkozy, l'OLL dénonce l'attitude qui conduit d'un côté à la promulgation dans les écoles d'une charte de la laïcité et de l'autre, permet le financement sur fonds publics des activités périscolaires des écoles privées religieuses. Il est par contre appréciable que le Ministère se préoccupe de la formation des enseignants au sujet de la laïcité.

Le centenaire du début de la Guerre de 1914 va être commémoré l'an prochain, Comment accepter que perdure le Concordat Alsace-Moselle, territoire redevenu français bien après la loi de 1905, où les cultes restent financés par l'État. À l'heure des mesures de restrictions budgétaires, il donne 70 millions d'euros par an pour payer les prêtres, les rabbins et les pasteurs !

Le danger reste grand de l'imposture de certains qui s'affichent comme "défenseurs de la laïcité" quand il s'agit de l'islam. Ainsi au Front national, Marine Le Pen convoque la laïcité quand il s'agit de la confession musulmane. On ne l'a jamais entendue s'insurger contre le financement public de l'enseignement catholique et les lois anti-laïques comme la loi Debré ou la loi Carle.

La jeunesse a la capacité à déjouer les pièges de la pensée anti-laïque et raciste. D'où, l'importance d'une instruction scolaire gratuite, indépendante, hors de toute conviction religieuse.

L'Assemblée générale de l'OLL va prévoir, sur ces différents axes, ses activités 2014.

L'Assemblée générale du samedi 8 décembre 2012 avait été précédée le vendredi 7 décembre de la première **plantation de l'Arbre de la laïcité** (extrait du discours de l'OLL dans la revue des DDEN, *Le délégué* de mars 2013).

- ❑ jeudi 20 décembre 2012, audience au **Conseil général** de l'Observatoire de la laïcité, reçu par M. Roujon, vice-président..
- ❑ mercredi 2 janvier : communiqué OLL dénonçant l'engagement de l'enseignement confessionnel contre le mariage pour tous (paru ML le 13 janvier)
- ❑ arbre de la laïcité vandalisé (sans doute le dimanche 13 au soir).
- ❑ mercredi 16 janvier 2013 **CA de l'Observatoire** ; communiqué OLL ; motion éducation (suite AG)
- ❑ jeudi 17 janvier dépôt de plainte ; classée sans suite par le TGI de Mende (auteur inconnu).
- ❑ lundi 28 janvier 2013 : Action **obsèques civiles** : relance départementale
- ❑ jeudi 7 février suite à la distribution du Nouveau Testament à la sortie du collège de Florac, interventions de l'OLL. Arrêté du maire de Ste Enimie
- ❑ vendredi 8 mars **CA de l'Observatoire** Communiqué rythmes scolaires
- ❑ samedi 9 mars présence au dépôt de gerbe à la stèle du Camp de Rieucros.
- ❑ jeudi 14 mars lettre aux élus et partis politiques de gauche contre la loi Carle (une réponse PS).
- ❑ mercredi 3 avril Conférence débat avec Bernard Richard sur **les emblèmes de la République**, salle Urbain V, organisée par la Bibliothèque municipale, les Amis de la BM et l'Observatoire de la laïcité.
- ❑ mercredi 10 avril **CA de l'Observatoire**
- ❑ jeudi 11 avril lettre de M. le député sur les obsèques civiles avec réponse du préfet
- ❑ mardi 16 avril **replantation de l'arbre de la laïcité** au parc urbain Le Tuff à Mende avec panneau financé par l'OLL.
- ❑ mardi 21 mai : défense des services publics Marche pour le rail St Chély d'Apcher.
- ❑ mardi 11 juin participation au débat sur la laïcité à **Meyrueis** à l'invitation de l'Association des parents école et collège.
- ❑ mercredi 10 juillet **CA de l'Observatoire**
- ❑ jeudi 3 octobre **CA de l'Observatoire** : L'OLL s'adressera aux candidats aux élections municipales.

❑ L'OLL a été représentée aux Assemblées générales ou Congrès départementaux des associations fondatrices qui l'ont invité mardi 15 et mercredi 16 janvier Congrès départemental de la FSU, 3 avril AG de l'AP MAIF, samedi 16 novembre assemblée générale annuelle de l'UL DDEN, mercredi 27 novembre assemblée générale annuelle de l'ADATEEP membres fondateurs..

Soit en résumé :

- ❑ 7 réunions du CA de l'OLL,
 - ❑ des rencontres à la Préfecture et au Conseil général,
 - ❑ un débat à Meyrueis
- et des initiatives publiques "départementales" :
- ❑ la plantation de **l'Arbre de la laïcité** à Mende à l'occasion du 9 décembre puis sa replantation en avril ; deux interventions publiques (texte dans les cahiers 2012 et 2013....)
 - ❑ la **conférence débat** sur **les emblèmes de la République**. avec Bernard RICHARD à la salle Urbain V en partenariat avec la Bibliothèque municipale de Mende.
 - ❑ la **refondation de l'école** a suscité bien des débats au sein de l'Observatoire.

Retour sur

- ❑ lundi 28 janvier 2013 : Action **obsèques civiles** : relance départementale : 8 février, Saint Bauzile ; 13 février, Nasbinals ; 20 février, Bédouès ; 20 février, Grèzes ; 21 février, courrier de Marvejols ; 21 février, Le Bleyard ; 22 février, Canilhac ; 5 mars, Montrodat ; 7 mars, Chirac ; 14 mars Florac ; 15 mars, Barre des Cévennes ; fin mars-début avril, Montbrun ; 9 avril, Laval-Atger ; courriers le 10 avril, de Balsièges et le 17 mai, de Chanac ; 22 juin Chasseradès ; 1er août Les Salces soit 17 communes en 2013. Un communiqué de presse 20 juillet (Lozère Nouvelle mais pas ML) avec remerciements aux communes ayant délibéré sur le sujet ou ayant répondu (oralement Saint Chély d'Apcher et Mende). Après, en 2011 et 2012, les communes de Banassac, Rimeize, Albaret Sainte Marie, Le Fau de Peyre, Sainte Enimie, Badaroux, Saint Symphorien, Les Monts Verts et Hures- La Parade, à ce jour, ce sont donc 28 communes du département qui ont répondu (24 délibérations et 4 réponses dispositions déjà existantes).
- ❑ L'expo Darwin poursuit sa carrière grâce à Bernard dans la région Auvergne.

Discussion et Vote unanime du rapport.

Bilan financier & fonctionnement

Rapport financier Décembre 2012/ Décembre 2013

Recettes		Dépenses	
Adhésions individuelles :	585,00	Remboursement déplacements :	
Adhésions organisations :	400,00		
Repas AG du 8/12/2012 :	380,00	Facture repas AG du 8/12/2012	313,50
Location Exposition Darwin :	50,00	Facture hébergement B. RICHARD :	60,70
Vente livres :		Facture repas B. RICHARD :	45,00
		Facture déplacement B. RICHARD :	89,10
		Facture hébergeur site :	28,56
Aides subventions :	60,70	Affranchissements :	100,00
Solidarité :		Plaque Arbre de la Laïcité :	81,79
Divers :	30,00	Divers	
TOTAL :	1 505,70	TOTAL :	718,65

:
Résultats de l'exercice : Recettes : 1 505,70
Dépenses : 718,65
+ 787,05

Rappel - Situation financière au 30/11/2012 : + 1 337,02

Rapprochement de trésorerie :

Situation des comptes au 31/07/2013 (compte **BP**) : **2 124,07 euros**

En recettes, Aides subventions : 60,70, il s'agit de la prise en charge par les Amis de la Bibliothèque des frais d'hébergement de B. Richard.

Solidarité : 30, il s'agit des remboursements des deux repas pris avec B. Richard (3 personnes facture 45 euros).

Pour 2014, les cotisations sont maintenues : association 25 euros, individuelle 10 euros.

Discussion : 52 adhérents individuels et 13 associations à jour de leur cotisation.

Solde positif de l'exercice et situation excédentaire précédente aboutissent à cet avoir de 2124,07 euros. Notre but n'est pas d'immobiliser des financements donc il faut prévoir des initiatives.

Vote unanime du bilan financier

Aucune nouvelle proposition de candidature au CA : **le CA sortant est reconduit à l'unanimité.**

Propositions et perspectives pour 2014.

1. Commémoration de la loi du 9 décembre 1905

1.1 Plantation d'arbres de la laïcité ; 2013-2014, Marvejols, Florac, Ecole de Rieutort de Randon (travail sur les symboles de la République : le coq).
préparation 1905 - 2015 : 110e anniversaire projets

1.2 Journée de la laïcité vote de l'Observatoire national de la laïcité en novembre. Rappel de la motion 2012, dans la motion générale

1.3 Création au plan national d'un **Observatoire de la laïcité**, composition ; appel de la Préfecture pour connaître les initiatives de l'OLL. L'OLL interviendra auprès de cet organisme sur les problèmes de laïcité lozériens.

2. L'Ecole.

2.1 Présence du drapeau tricolore et de la **Devise républicaine** sur les écoles publiques et privées ! Est-ce une forme de reconnaissance d'un service public Bis ? long débat sur ce sujet.
. **Ajouter Laïcité** ? (envisagé à Aumont)

2.2 Charte de la laïcité dans les écoles et dans les services publics. Problème de voiles au lycée Emile Peytavin. L'OLL interviendra auprès de Madame le Proviseur.

Morale laïque, la **formation à la laïcité** des enseignants : rôle de l'OLL ? Après débat, refus de l'intervention dans l'Education nationale : associations complémentaires reconnues au BOEN seulement

2.3 Financement des écoles privées

Ecoles confessionnelles : de la Loi Debré à la loi Carle. Son application en Lozère (Mende). Demande d'abrogation (**motion Loi Carle adoptée à l'unanimité**)

Soutien aux actions pour la suppression de la Loi Debré. Vidéo proposée par la Libre Pensée

Financements privés (marchandisation) dans les écoles publiques (AXA...).

Problème de l'école de **Rousses** brièvement évoqué : l'OLL se prononce pour une ouverture en cas de besoin scolaire reconnu.

2.4 Activités périscolaires : long débat sur les retombées de la réforme en Lozère. Rappel de la motion du 99e congrès des DDEN à Troyes (16 juin 2013).

Menaces sur le tissu scolaire. Exemple sur un canton : Rieutort 3e classe disparaît si départ de 4 familles du fait de la réforme ; Lachamp accord mais finances et personnels inexistantes ; St Amans réforme possible.

Le **financement** des activités périscolaires . Quel budget scolaire ?

Laïcité des activités et des intervenants (Mende) ; démarchage des familles ; interventions "commerciales".

Trois décisions :

- **Saisir l'Observatoire national de la laïcité** des problèmes rencontrés en Lozère.
- **Voir avec un "spécialiste" pour proposer une solution budgétaire aux communes pour ne pas reverser au privé les sommes budgétisées pour des activités périscolaires dans le public .**
- **Revoir une initiative publique : intervention d'Eddy Khaldi** (déjà acceptée CA du 10/07) : **voir date**. Une proposition à discuter et voir en CA :
- **faire imprimer des autocollants sur le thème de la défense de la laïcité.**

3. Société

La **lettre ouverte** de l'OLL aux candidats aux élections municipales prévue est reportée après les municipales dans le sens d'une **adresse aux élus**.

3.1 Obsèques civiles (communiqué de presse CA du 10 juillet) bilan, poursuite...à voir au prochain CA.

3.2 Commémorations

La place des offices religieux et la participation des représentants de l'état.

3.3 Guerre 1914-1918 : soutien aux actions en faveur de la reconnaissance des "fusillés pour l'exemple". Refus du Concordat Alsace-Moselle (motion 2012 rappelée dans la motion générale) mais aussi la situation de Guyane et Mayotte où la loi du 9 décembre 1905 ne s'applique pas.

3.4 La montée du racisme et de la xénophobie ; Attaques contre les symboles de la République mais aussi Taubira, Hollande... la mobilisation des jeunes (voir Motion générale).

2e Guerre mondiale : La Résistance fait l'objet d'attaques (Bourrillon, Rieucros). Le 70e anniversaire 1944 - 2014 doit permettre de réagir, OLL et Amis de la Résistance ; Stèle de Rieucros autour du 8 mars.

3.5 Proposition avec la Bibliothèque municipale et les Amis de la BM en septembre-octobre 2014 : la venue de **Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon** autour de leur nouveau livre ***La violence des riches***, sur la sociologie de la société française actuelle.

Questions diverses

Communiqué **Gandhi international** : 2 films à Mende présentés par leur auteur Louis Campana ce samedi 18 h et 20 h.

Proposition de Jean Michel : projection du film **les 3 vies du chevalier de la Barre**.

La Motion générale a été adoptée après discussion et amendements à l'unanimité.

Fin des travaux 12 h 45 suivis de l'apéritif et du traditionnel "banquet républicain".



Observatoire de la laïcité de Lozère

Motion pour l'abrogation de la loi Carle



La loi Carle fixe les conditions dans lesquelles les communes doivent honorer les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.

Dépassant les obligations de la loi Debré, elle impose de financer la scolarisation des enfants d'une commune dans les écoles privées d'une autre commune.

Un dispositif injuste

La famille peut, sans accord préalable, imposer à la collectivité le financement de la scolarité de ses enfants dans toutes les écoles privées hors de sa commune de résidence. En revanche, la scolarisation dans une école publique hors de la commune de résidence, nécessite un accord préalable du maire.

Un dispositif qui privilégie la logique libérale et organise la concurrence

Le choix individuel de familles souhaitant scolariser leurs enfants dans une école privée s'impose à la collectivité. On instaure ainsi une relation marchande usager/commune. La logique du "chèque éducation" se trouve confortée, faisant primer l'intérêt particulier sur l'intérêt général.

Un dispositif qui met en péril les finances de nombreuses communes

Ces dépenses sont contraintes. Le contribuable se voit dans l'obligation de payer pour la fuite des élèves vers le privé dans une autre commune au détriment du maintien ou de l'ouverture d'une école publique dans la sienne.

Un dispositif qui ôte tout pouvoir d'appréciation aux maires

Le financement est automatique. Aucun accord préalable n'est exigé. Même dans le cas de communes où existe une école publique, les conditions posées sont impossibles à vérifier par le maire.

L'Assemblée générale de l'OLL réunie à Balsièges le 14 décembre 2013, demande l'abrogation de la loi Carle

Balsièges le 14 décembre 2013

Observatoire de la laïcité de Lozère



Motion générale

L'Assemblée générale annuelle de l'Observatoire de la laïcité de Lozère s'est réunie au Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges, le samedi 14 décembre 2013.

L'OLL rappelle que la laïcité est en France une valeur particulièrement riche dans sa définition, son histoire et la place qu'elle occupe dans notre Droit. Elle est indissociable de l'idée républicaine et de ses fondements.

Elle incarne d'abord une valeur de liberté et notamment la protection d'une liberté individuelle fondamentale, la liberté de conscience. Elle représente ensuite une valeur d'égalité puisqu'elle assure l'égalité devant la loi des citoyens au-delà de leurs différences spirituelles. Elle suppose l'application du principe d'égalité des droits pour chacun : croyant, non croyant, catholique, protestant, israélite, musulman, athée, agnostique... Enfin, la laïcité est une valeur de fraternité, qui nous permet de vivre ensemble avec nos différences dans le respect de celles-ci, et dans la subordination à la loi républicaine exprimant l'intérêt général et non pas la somme des intérêts particuliers.

À la suite des idées défendues par les Lumières, c'est la Révolution française et l'adoption par l'Assemblée constituante en 1789 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui apparaît comme une étape décisive. Son article 10 dispose que "*Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses*". Pour la première fois sont reconnus la liberté de conscience, l'égal respect de toutes les croyances et la neutralité des Institutions face au choix individuels des personnes. Après la loi sur la liberté des cultes en 1791, c'est la Troisième République qui consolide l'édifice laïque avec l'adoption de nombreux textes, dont les lois de 1881 et 1882 sur l'Ecole publique, gratuite, laïque et obligatoire et surtout la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État.

Pour la première fois cette dernière organise juridiquement et politiquement avec précision les relations entre la République et les religions. Cette loi affirme et garantit la liberté de conscience, le libre exercice des cultes et le pluralisme religieux, la séparation des Églises et de l'État, la neutralité du pouvoir politique, la primauté des lois républicaines. Elle fixe toujours aujourd'hui une place et une mission fondamentale à la laïcité au sein de la République.

La République française cherche ainsi depuis plus d'un siècle à conjuguer la diversité et l'unité. La laïcité en est alors un instrument essentiel, dans les services publics et en particulier à l'école. C'est elle qui reconnaît les différences, les respecte et les protège mais interdit en revanche qu'une différence ne scinde la communauté des citoyens, une et indivisible. Elle s'efforce aussi de promouvoir ce qui nous rassemble : outre la loi commune, notre histoire, notre identité, nos valeurs, la démocratie, la République, sa devise, son drapeau, son hymne, notre modèle social, notre intelligence collective. La laïcité constitue donc un vecteur du "vivre ensemble" fondé sur un projet collectif qui reconnaît à chacun la liberté de ses choix individuels.

Aujourd'hui notre Constitution dispose ainsi dans son article premier que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Ces quatre termes indissociables définissent les principes qui s'imposent à tous. Le droit de se nourrir, sainement, de se vêtir, de se loger, de se soigner, de s'éduquer et de se cultiver, le droit au travail, aux loisirs, le droit de vieillir et de mourir dignement, etc... font partie des droits de tout être humain. Ils nécessitent une meilleure répartition des richesses, plus de justice sociale.

Dans les valeurs culturelles comme dans l'ordre juridique, la laïcité apparaît en France particulièrement installée, reconnue et protégée. Pourtant régulièrement naissent certaines menaces ou

atteintes à certains principes qui la structurent. La tendance à un repli confessionnel, communautariste, ethnique ou identitaire, une forme de délitement du lien social ou encore certaines initiatives politiques ont contribué à un affaiblissement des valeurs laïques au cours de la dernière décennie.

Aussi l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL)

- prend acte de la mise en place d'un Observatoire national de la laïcité et en attend des prises de position constructives pour la promotion et la défense de la laïcité.
- apprécie positivement la décision de rappeler la devise de la République au fronton des écoles publiques mais dénonce la confusion qui s'aggrave entre le service public et le privé et rejette l'idée de la devise républicaine sur les établissements privés.
- rappelle la motion de sa précédente Assemblée générale le 8 décembre 2012 qui demande de faire du 9 décembre la "journée de la laïcité" comme le prévoient le texte adopté par le Sénat le 31 mai 2011 à une très large majorité et celui qui a été voté le mardi 19 novembre dernier par l'Observatoire national de la laïcité.

Fidèle au Serment de Vincennes, dont il a commémoré le 50e anniversaire à Mende, le 18 juin 2010, l'OLL demande :

- que la laïcité, fondement de l'école de la République, soit aussi inscrite au fronton des écoles publiques ;
- que soit réaffirmée intégralement la loi de 1905, abrogées toutes les lois anti-laïques ainsi que toute notion visant à instaurer la parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public même si la loi républicaine doit s'appliquer partout ;
- que disparaissent la loi Carle, tous les textes nés à la suite des accords Lang-Cloupet, en particulier la charte de la Formation signée en 2004, rédigée par l'enseignement catholique, la circulaire Guéant sur la conférence départementale de la liberté religieuse.

L'OLL rappelle sa motion du 8 décembre 2012 sur l'Alsace-Moselle, et alors que l'on s'apprête à commémorer le Centenaire de la Première guerre mondiale attend la suppression des statuts dérogatoires hérités du Concordat de 1801 et des décrets Mandel de 1939 hors métropole.

Concernant la refondation de l'école, l'OLL constate que l'ouverture du périscolaire à la charge des communes aggrave les inégalités, et refuse la territorialisation du périscolaire qui pourrait conduire à celle de l'enseignement. Il demande :

- que les aménagements nouveaux de la journée scolaire préservent les principes d'obligation et de gratuité.
- que tout le personnel d'encadrement bénéficie d'un salaire en rapport avec ces activités et d'une véritable formation.

Il exige que soit garanti le caractère laïque des personnels intervenants.

La défense de la laïcité est devenue une lutte sans relâche au vu des menaces sociétales et politiques qui pèsent sur ce principe républicain. Dans ce contexte, le danger reste grand de voir réapparaître des comportements liberticides, xénophobes et racistes. Les discours stigmatisant les Roms, les Arabes, les Africains, les immigrés en général, les minorités religieuses ou sexuelles... s'accompagnent de l'imposture de certains qui s'affichent comme "défenseurs de la laïcité" quand il s'agit de l'islam. Heureusement la jeunesse garde la capacité de déjouer les pièges de la pensée anti-laïque et raciste.

Comme la destruction de l'Arbre de la Laïcité ou la dégradation du panneau d'Henri Bourrillon, chef de la Résistance, à Mende, les atteintes aux symboles de la République, aux édifices et biens publics, à certains élus, à la ministre de la Justice ou au Président de la République le 11 novembre, démontrent la nécessité de la défense quotidienne des principes républicains. C'est cet engagement qui est le fondement de l'Observatoire de la laïcité de Lozère et qui motive ses actions.

Balsièges le 14 décembre 2013

L'OLL diffuse régulièrement à ses adhérents des textes parus dans la presse ou sur le Net. Ce sont souvent des écrits d'intervenants lors des initiatives de l'OLL (Henri PENA-RUIZ, Eddy KHALDI...).

Tous les adhérents de l'Observatoire (personnes physiques ou morales) ne partagent pas toujours le point de vue exposé mais c'est un apport à la réflexion de tous.

Le texte ci-dessous, plus long que les envois habituels, fait partie de ceux qui ont été les plus appréciés.

L'offensive des néo-conservateurs

Par **Juliette Grange**

Philosophe, Université François Rabelais, Tours

La société française a beaucoup évolué ces dernières décennies en matière de mœurs et de valeurs. Mais le désarroi qui la frappe la rend plus sensible à une nouvelle présentation d'idées anciennes qui tentent de réinvestir le débat intellectuel.

Depuis les années 2000, des groupes jusqu'alors discrets (Ichthus, Institut Montaigne, Opus Dei) ciblent le "grand public éclairé" en faisant croire que les idées passéistes et réactionnaires, voire fantaisistes, sont l'objet des recherches les plus sérieuses.

On a assez fréquemment analysé les mouvements d'extrême droite populiste et traditionalistes et leur reviviscence récente en France et partout en Europe, mais un mouvement puissant, étranger à l'histoire politique européenne, s'est fait jour depuis la fin des années 1990.

Il s'agit d'un néo-conservatisme "à la française", qui a d'abord eu une expression savante et très souterraine dans le champ intellectuel en sciences humaines et sociales, en philosophie et particulièrement en philosophie des sciences. Dans la réalité institutionnelle, dans la structuration des équipes de recherche, l'attribution des crédits, des postes et des bourses ou allocations de recherche, les financements des publications et des doctorats, un certain nombre de groupes, agissant souterrainement dans les instances publiques les plus prestigieuses et largement soutenues par des fondations installées à l'étranger, a transformé profondément et façonné idéologiquement quelques champs disciplinaires, dans des disciplines de taille modeste, comme la philosophie, mais à haute valeur symbolique.

On veut montrer ici que cette mainmise fait partie d'un plan d'ensemble, dont le cœur concerne les réformes des systèmes d'enseignement et de recherche, et qui s'attaque aux fondements républicains et laïques de nos sociétés politiques.

Cette attaque peut être analysée en trois strates :

❑ premièrement, une stratégie de conquête des institutions universitaires et de recherche. L'objectif étant de prendre en main, à petit bruit, un certain nombre d'institutions de formation et de recherche dans des domaines clés où il importe de former les futures élites et décideurs : l'éthique médicale, la philosophie des sciences sont des secteurs particulièrement touchés ;

❑ deuxièmement, former l'opinion par exemple en imposant des thèmes dans la grande presse de vulgarisation (*Sciences et vie, Le Monde des religions*,...) autour de sujets comme Dieu, la quête de sens, les nouvelles sciences, etc. Diffuser un argumentaire anti moderne sur le Net et tenter également d'imposer cet argumentaire dans les médias, voire dans des productions grand public. Il s'agit alors en s'appuyant rhétoriquement sur l'existence d'une production savante (par exemple en philosophie morale), d'en répandre une version populaire dans le corps social à partir de blogs, de revues, de groupes militants. Persuader nos décideurs politiques qu'affirmer publiquement qu'il y a des racines chrétiennes à l'Europe, ou des lois divines supérieures aux lois humaines et permettant de les contester, peut leur attirer un succès électoral ;

❑ troisième strate, donner une expression politique à ce supposé "mouvement social spontané" en étendant les mots d'ordre anti-laïques, à la fois ultra conservateurs et ultra libéraux. Des mouvements comme *La Manif pour Tous* ou le *Printemps français* témoignent de cette émergence. Sur le mode du *Tea Party* américain, il s'agit autant de peser sur la vie politique en général que sur la Droite républicaine et de la prendre en otage. Il s'agit de faire imposer par l'État des mots d'ordre fondamentalistes, anti-laïques et anti étatistes (paradoxal, mais efficace et dans la lignée de certains courants d'extrême droite – voir l'Espagne et le rôle de l'Opus Dei au sein du P.P.).

Il faut donc d'abord comprendre d'où vient ce néo-conservatisme et comment il s'est structuré, en particulier aux États-Unis, car c'est un courant de nature très particulière. Si plusieurs ouvrages excellents abordent de manière critique la mondialisation ultralibérale (1), on compte sur les doigts d'une main les études prenant pour objet la synthèse très originale entre une forme particulière de retour aux valeurs réactionnaires (opposées à la Révolution française, à la laïcité, voulant restaurer "les valeurs") et une doctrine économique néo-libérale (2).

Dans *Néo-conservatisme, autobiographie d'une idée*, Irving Kristol fait remonter l'origine du mouvement aux années 1968-70 et le présente à juste titre comme une "réaction" à une forme de contre-culture intellectuelle ; celle qui a popularisé la défense des minorités, la protection de la nature, le féminisme, l'attachement à l'État de droit, l'hédonisme, les services publics et sociaux, la contraception, ... tous ces éléments associés auraient fixé une idéologie pour les classes moyennes instruites, en particulier à l'Université.

Norman Podhoretz, reprenant les idées de Gramsci dans une perspective réactionnaire, affirme vouloir avec le courant néo-conservateur produire une contre-culture de la contre-culture, une forme de nouvelle lutte des classes visant à détruire la classe moyenne, en particulier les fonctionnaires, surtout les fonctionnaires instruits, les "ingénieurs sociaux", au premier rang d'entre eux, les enseignants (3).

Le néo-conservatisme "à la française" conserve les traits de cette origine, il veut inspirer les politiques gouvernementales, tout en ayant un sens différent du fait de l'histoire institutionnelle française, mais son *modus operandi* est, sur de nombreux points, semblable.

En tant qu'école intellectuelle à vocation idéologique, il est plus diffus, plus théorique aussi. Le néo-conservatisme américain a produit en Europe une branche spécifique dont le développement est très récent. Celui-ci vise bien, comme son inspirateur américain, une prise de pouvoir intellectuelle avec l'objectif d'une révolution culturelle et sociale. Néanmoins, son sens politique est un peu différent, du fait entre autres de l'histoire de l'Église catholique et de son rôle, en France et dans les pays latins en particulier. *"La théorie a été en particulier mise en pratique au travers du travail et de l'activisme d'Irving Kristol, le parrain du néo-conservatisme, qui, dans les années 70, dans un essai influent – peut être l'essai le plus influent écrit au 20^e siècle aux États-Unis – adressée aux cadres et aux Présidents des fondations, signalait la nécessité de s'engager dans la défense du capitalisme contre la gauche en finançant délibérément la théorisation et l'activisme de droite."*

Notez que dans la politique de Kristol, comme dans toutes les théories politiques néo-conservatrices, "le peuple" n'existe que pour être manipulé par les uns ou par les autres. Depuis lors, cette supposition est devenue le fondement idéologique de toute activité néoconservatrice." (4)

Comme son homologue d'outre-Atlantique, il s'oppose rhétoriquement au constructivisme "artificialiste" moderne, tout en étant lui-même une construction volontaire extrêmement offensive et polémique. Il présente de forts traits de parenté avec ce à quoi il prétend s'opposer (le marxisme, l'étatisme, le modernisme). Il est brutal, conquérant, agressif et contrairement aux apparences vise la prise de pouvoir, non le débat d'idées ou la polémique intellectuelle.(5) Il nous paraît important de l'identifier et en particulier de délimiter nettement conservatisme et néo-conservatisme, libéralisme et néo-libéralisme. Le néo-conservatisme est étranger au conservatisme usuel et également au populisme réactionnaire et nationaliste des partis d'extrême droite. Ce conservatisme new look se présente en effet lui-même comme une rupture novatrice et non comme une continuité. Il se dit dynamique et producteur de transformations à venir. Yves Roucaute, qui est l'un de ses théoriciens en français, le décrit comme *"une philosophie joyeuse qui retrouve le sens de l'histoire"*.

Par ailleurs, la place de la philosophie et des sciences humaines, l'histoire intellectuelle et politique sont, dans notre pays, différentes de ce qu'elles ont été outre-Atlantique. Le champ de la philosophie et des sciences humaines ayant plus directement un rôle politique en France, les institutions d'enseignement et de recherche dans ces domaines ont été l'objectif premier de ces nouveaux idéologues décidés et organisés.

Certes, il ne s'agit là que d'une partie du travail néo-conservateur. Si celui-ci a pour vecteur principal la production d'une "culture" et la prise de pouvoir idéologique, son véritable but est bien politique et ultralibéral. La "réforme de l'État", c'est-à-dire l'imposition à la société et à l'État lui-même des modalités de fonctionnement de l'entreprise, s'accompagne dans le projet néo-conservateur de la restructuration de la société autour des valeurs antimodernes.

L'alliance effective entre la "liberté" de l'acteur économique et le retour à l'ordre moral et social est un projet politique et social, cohérent et complet. Ce projet juxtapose les convictions ultralibérales de l'élite des décideurs et des experts à la nécessité d'un retour aux valeurs morales et religieuses des masses, retour qui aura pour but également de permettre à ces masses d'accepter le sort social et économique qui vient en conséquence de l'ultralibéralisme capitalistique.

Une prise de pouvoir intellectuelle.

Les sciences ont été le vecteur de la construction des formes modernes de vie individuelle ou collective et de la sécularisation.

De Galilée à la révolution industrielle jusqu'aux avancées récentes en biologie, physique ou sciences humaines, pour le meilleur souvent et parfois pour le pire, elles furent le moteur d'une auto-transformation

décisive et irréversible des sociétés humaines. Elles ne couvrent pas le champ entier de la culture, heureusement d'ailleurs, la politique, l'éthique, les arts demeurent des lieux de questionnement critique nécessaire.

La philosophie des sciences, quant à elle, spéculait sur les définitions de la rigueur scientifique, le rôle de l'expérimentation, le degré de mathématisation, etc., et tente d'extraire de l'histoire complexe des sciences quelques constantes méthodologiques.

La philosophie française des sciences, des Encyclopédistes du XVIII^e siècle à Auguste Comte, de celui-ci à Bachelard et Canguilhem, tente de plus d'évaluer le rôle des sciences dans la transformation de la société, dans le processus de laïcisation de la morale.

En France et en Europe, depuis une bonne décennie, dans ce champ un peu assoupi de la philosophie des sciences, on peut observer cependant un bouleversement souterrain. Au premier abord, on a en effet l'impression que l'épistémologie anglo-saxonne a simplement essaimé avec retard sur le continent européen, mais à y regarder de plus près, on s'aperçoit qu'il ne s'agit pas seulement d'un renouveau théorique tardif de la discipline. Les quelques dizaines de spécialistes de la philosophie des sciences semblent en proie à une étrange mainmise. Des productions doctrinales neuves, assez sophistiquées dans leur présentation, égrainent en ensemble de propositions dont la cohérence n'apparaît pas d'emblée et qui laisse la spécialiste que je suis perplexe. On y parle de réalisme, d'intuition, de logique, d'empirisme, de rationalité, quoi de plus normal dans un tel champ ? On verra que la cohérence de cet ensemble tient souvent pourtant dans la proposition du renversement du rôle modernisateur et sécularisateur des sciences, qu'il s'agit essentiellement de reconsidérer – négativement – la modernité, le rapport entre science et foi, le partage entre le comment et le pourquoi. Et que le sens des mots est parfois perverti, voire inversé par rapport au sens usuel moderne hérité des Lumières.

Ce renversement s'énonce par le biais de productions théoriques dispersées (philosophie de la logique, épistémologie des sciences cognitives, de la biologie, relecture de l'affaire Galilée, colloques sur la théorie de l'évolution (6) ou la cosmologie (7)). Loin de se présenter comme des ouvrages apologétiques ou religieux, ces travaux se déguisent habilement d'une triple légitimité : celles des sciences, de la philosophie et de la spiritualité.

Dans ce domaine autrefois discret de la philosophie des sciences en France, l'arrivée d'une série de travaux et d'équipes qui s'expriment en anglais et se veulent en rupture avec la culture philosophique continentale, rupture mise en scène et "scientificité" revendiquée, a permis que les institutions existantes d'être arraisonnés sans délai.

C'est pourtant le statut de la modernité dans son ensemble qui est mis en cause et attaqué. *"Les découvertes scientifiques du XX^e siècle ébranlent aujourd'hui sérieusement les assises conceptuelles, non seulement de l'humanisme traditionnel des Érasme et des Budé, mais aussi de l'ontologie des Galilée, Descartes et Newton. Un grand effort de quête de cohérence est nécessaire."* (8) L'aspect sécularisant et émancipateur de la scientificité moderne, tel que l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert ou le philosophe français Auguste Comte le célébraient, est radicalement évacué, comme "obsolète", "réducteur", "séparationniste" de la science et de "l'esprit".

Cette construction peut paraître assez confuse et parfois naïve, improbable aux yeux des véritables scientifiques ou philosophes. Elle forme pourtant un discours répétitif, constant, prégnant dans un réseau activiste d'associations (de philosophie des sciences en particulier – par exemple l'European Society for the Study of Science and Theology, ESSAT), de colloques d'ontologie métaphysique, et a l'ambition de s'imposer aux institutions scientifiques (imposition en partie réalisée en France) dans le champ de la philosophie des sciences (l'Académie des sciences morales et politiques, l'Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques, le département d'éthique médicale de Marne-la-Vallée, le réseau Blaise Pascal (9), le département de philosophie de l'Université de Genève, l'Université catholique de Lyon, certains séminaires de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales ou des ENS, ... sembleraient relever de cette tendance).

Les institutions publiques françaises d'enseignement, des Universités au Collège de France en passant par le CNRS (où sont entrés de nombreux théologiens, y compris dans les sciences "dures"), par le vecteur d'une discipline mineure (la philosophie des sciences) et d'une série d'enseignements ou de séminaires qui s'intitulent épistémologie (10), souvent aussi sous le couvert des sciences cognitives ou d'une forme de philosophie générale rebaptisée "métaphysique" (par exemple les productions de Frédéric Nef à l'EHESS), sont ainsi mises au service d'un projet idéologique religieux masqué.

La philosophie en général et plus particulièrement la philosophie des sciences, discipline discrète, se voit investie indirectement d'une fonction.

Dans les institutions, elle est l'enjeu d'une mainmise néo-conservatrice, d'une forme de Reconquista neuve dans le champ politique français. Sous la proposition de ce retour au "sens", se trame autre chose que des préoccupations spirituelles : une mise en cause orchestrée et concertée des valeurs modernes, du progressisme, de ce qu'il est convenu d'appeler les Lumières, laïcité et sécularisation y compris. Des discours du Pape aux officines spécialisées (Université Interdisciplinaire de Paris), des départements de philosophie aux revues de vulgarisation, des colloques de philosophie des sciences aux livres grand public

(cf. *Le Visage de Dieu*, best seller récent des Bogdanov), le retour à la tradition est présenté comme une novation, une clameur s'élève : retour au "sens", éthique, mystère divin, réenchancement du monde (11).

Sommes-nous devant un retour à la pensée traditionnelle ou contre-révolutionnaire ? S'agit-il d'un retour au Moyen Âge ? Pas vraiment, même si une branche importante de cette tentative d'O.P.A. est directement théologique et utilise une forme renouée de thomisme (le thomisme analytique supposé fonder un réalisme philosophique et scientifique, un naturalisme ou une philosophie de la nature s'opposant au "constructivisme" moderne).

Nos nouveaux "nouveaux philosophes des sciences", nos sociologues des "Êtres sociaux" et de la "neuroéconomie", cultivent au contraire un petit air "high-tech" et tentent de faire figure d'experts post-post modernes plutôt qu'antimodernes. C'est l'avancée de la recherche en physique, en astrophysique, en biologie qui provoquerait, affirment ces habiles rhétoriciens qui ont pris souvent la précaution d'être diplômés, un retour au "sens", un nouveau dialogue entre la foi et la raison (12).

L'ignorance du public, la complexité volontaire cultivée de certains textes, l'indifférence des scientifiques pour qui ces productions sont sans intérêt, l'ésotérisme du vocabulaire, la rhétorique de la novation, la prospérité financière des structures publiques ou privées qui promeuvent ces idées, l'entrisme politique habile, permettent à ce qui est peu cohérent philosophiquement, mais idéologiquement conséquent, de s'imposer, particulièrement dans le cadre de la politique universitaire depuis 2007 qui vise à liquider la philosophie dans sa dimension critique et pluraliste et les disciplines de culture (inutiles comme l'étude de *La Princesse de Clèves*).

Si l'origine de ce mouvement fut outre-Atlantique, dans certains *think tanks* et associations (13), son succès en France est particulièrement spectaculaire récemment, lorsque les restrictions budgétaires et l'assèchement des débouchés menacent l'existence même des départements de philosophie et des équipes de recherche en Sciences Humaines et Sociales. Se présentant comme "scientifique" et plus rigoureuse que la philosophie "littéraire" ou "continentale", brouillonne et "dépassée", forte de ses nouveaux outils (la logique en particulier), la nouvelle philosophie n'est plus ce qui questionne, mais ce qui dit la vérité des choses.

Le "nouveau paradigme" s'impose silencieusement, invisible, caché dans la débâcle à laquelle sont soumis des pans entiers des sciences humaines. Si sa cohérence intellectuelle est faible, malgré l'auto-proclamation d'une supériorité, il est idéologiquement cohérent (l'extinction des Lumières, de la laïcité des institutions et de l'État et du processus démocratique) et non sans conséquences sur les politiques publiques en France. En effet, la définition de normes naturelles en morale, de normes sociales inscrites dans les neurones – entre cognitivisme et thomisme – ou la proclamation de l'existence d' "Êtres sociaux" non issus d'un contractualisme ou de l'histoire (Frédéric Nef), débouchent à la fois sur des expressions sophistiquées des positions du Vatican et de l'évangélisme radical en ce qui concerne le statut de l'embryon par exemple, et sur une justification d'un argumentaire néo-libéral en économie: l'opposition farouche au service public d'éducation ou encore à toute fiscalité, à toute régulation du monde économique par l'État (14).

Former l'opinion

Des innombrables blogs plus ou moins confessionnels ou néo-conservateurs agitant la question des rapports entre science et croyance, alliant ultra libéralisme économique et conservatisme moral et religieux, jusqu'à l'Académie internationale de philosophie des sciences (qui appartient à l'Institut international des sciences théoriques, étrange officine fondée en Belgique par le Père Stanislas Isnard Dockx dont l'objectif est de réaliser « un effort de synthèse entre "Science", "Philosophie" et "Théologie" » et auquel appartiennent de nombreux enseignants des Universités françaises, du CNRS, du Collège de France même et des Académies – des sciences et des sciences morales et politiques), jusqu'aux prises de décisions plus directement politiques et aux prises de pouvoir (par financements interposés) dans la presse de vulgarisation et l'édition, se dessine une volonté préoccupante qui met en péril la liberté de penser.

Cette volonté ne se limite pas à une mainmise intellectuelle. Il faut comprendre qu'elle n'est que l'outil d'un processus d'un autre ordre. Il s'agit de formater l'opinion, non pas en transmettant ou en enseignant directement des connaissances, mais de se servir du prestige de la recherche (dans les grandes institutions) pour justifier et légitimer des actions et des convictions purement idéologiques. Ils pensent étayer à partir de cette opinion le mouvement social qu'ils appellent de leurs vœux et que les groupes de pression dont ils sont les alliés travaillent à construire.

"La méthode des néos consiste à prendre en tenaille les centres de décision politique. Ils apparaissent comme fournisseurs d'idées et très souvent comme conseillers du Prince. Si certains d'entre eux exercent de hautes fonctions, ils y sont généralement parvenus par un parcours de bureaucrates, et grâce aux alliances du réseau. Aucun n'est connu pour ses prouesses électorales.

Mais tous ont compris le pouvoir du second bras de la tenaille : les médias. Excellents pédagogues, ils peuplent les plateaux de télévision, gagnent le soutien des barons de la presse comme Murdoch, fournissent des versions pour tout public de leurs théories." (15)

C'est ainsi que sont répandues sur Internet, dans les revues de vulgarisation, dans les médias en général, des thématiques comme le retour de Dieu (pas un numéro sur l'Univers sans que la parole soit donnée à un spécialiste de "théologie rationnelle" (sic)), la naturalité des normes sociales ou du marché

("l'ordre naturel"), la nécessaire "liberté" de l'éducation dans un État républicain présenté comme quasi totalitaire, ou la ringardise d'une laïcité française liberticide, voire blasphématoire, et encore la vaine prétention des sciences modernes (depuis Galilée) à expliquer le monde, sciences à qui il faut d'urgence fixer une nouvelle "quête de sens". On peut désormais, en France, organiser dans un laboratoire du CNRS un colloque défendant le créationnisme biblique, sans que personne n'y trouve à redire.

On voit bien là la spécificité du néo-conservatisme, dont l'origine n'est pas populiste, et dont les cadres, souvent très diplômés, ont une véritable connaissance des médias et savent les utiliser avec une très grande efficacité.

Et ce n'est pas un hasard si le combat s'est initié et a prospéré sur Internet, si le choix des mots d'ordre, des slogans et dénominations et très habilement conçu et réfléchi. Nous sommes là tout à fait aux antipodes d'un mouvement spontané sur une base populaire, loin du poujadisme, de l'activisme violent du lepénisme. Il s'agit plutôt d'une guerre des idées "high tech", menée au travers des outils de communication, qui habilement met en scène une soi-disant indignation sociale vis à vis de la laïcité "oppressive" des croyances religieuses, d'un État liberticide et confiscatoire, d'un service d'éducation idéologique et quasi totalitaire.

Donner une expression politique

On peut se demander quelle est la nature politique d'un mouvement comme *Familles en colère* qui a défilé récemment à Nantes et aussi plus généralement comment est né le *Printemps français* ou la *Manif pour tous*. Qui sont ceux qui s'opposent au gouvernement hors partis et syndicats et hors des formes classiques de la vie politique, bien qu'ils soient liés à l'extrême droite ? Ils se déchaînent sur le Net et dans la rue, par le sifflet et les insultes, l'attaque *ad hominem*, en des termes qui appellent à l'insurrection antiétatique (16). Une sorte de "rébellion de masse" (17) qui cherche une expression politique après avoir transité par le domaine de la culture, par l'organisation très concertée et s'appuyant sur des maillages maîtrisés de groupes locaux, du fait de la difficulté d'attaquer de front la Constitution et les institutions républicaines.

Antidémocrates, anti-institutionnels et anti-intellectuels, ces manifestants sont étrangers à la droite classique ou républicaine. Il s'agit pourtant bien de renverser le progressisme, la modernité, les avancées sociales de la seconde moitié du XXe siècle. Un certain Philippe Darantière (*Monde et vie*, avril 2013) déclare : "Il n'existe pas d'autre solution que d'imposer à ce mouvement une certaine radicalité qui servira aussi d'avertissement à la classe politique de droite." Du jamais vu et entendu en France depuis les années 1930. Il s'agit véritablement d'une contestation du libéralisme politique moderne.

Présenté comme un "mouvement populaire spontané de résistance" à –pêle-mêle –, "la théorie du genre" (laquelle ?), à l'impôt et toute régulation de l'économie, au mariage des homosexuel(le)s et à la forme républicaine des lois et de l'État, ce qui n'est pas (encore) un parti est en fait en préparation depuis longtemps. S'il devient soudain visible, il constitue le coming out d'un ensemble idéologique mis en œuvre patiemment et systématiquement depuis plusieurs décennies.

Ce néo-conservatisme s'est efforcé d'inspirer la politique gouvernementale sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Emmanuelle Mignon, Patrick Buisson, Claude Guéant tentant d'influencer le Président lui-même (*La République, les religions, l'espérance*, Cerf, 2004) avec l'idée d'une "laïcité positive" qui reviendrait à laisser s'exprimer politiquement et publiquement les religions (en France principalement la religion catholique).

Certes, le but de l'église catholique est bien, par le lobbying politique et l'influence sur les élites intellectuelles, de peser sur les politiques publiques et le contenu des lois (il s'agit bien de revenir sur l'égalité de genre, le droit à l'avortement et à la contraception, le divorce, le respect de l'homosexualité), mais la faible réceptivité de ce type de propositions dans l'opinion publique, en même temps que le versant néo-libéral du néo-conservatisme entraînent une toute autre stratégie.

C'est ainsi que les politiques néo-libérales de l'éducation et de la santé (privatisant ce qui était autrefois des politiques publiques) fonctionnent en synergie avec l'idée néo-conservatrice de réévangélisation de l'Europe initiée par Jean-Paul II. Si le curé de campagne et le patronage ont disparu, ils sont remplacés par d'aimables et avenants "conseillers" qui pratiquent un "coaching" individualisé et ciblé sur les cadres de la société ou veillent à des recollections destinées principalement aux élites, ou encore profitent du savoir-faire médiatique à travers des manifestations de masses spectaculaires comme les JMJ. L'imposition des valeurs préconisées par l'Église vise bien la société entière, mais opère cette rechristianisation par le biais de reconversions d'ordre individuel. Cette réévangélisation se présente sur le mode qui est celui de la réforme de l'État en France actuellement : un "tournant culturel" (18), une rupture détruisant le supposé artificialisme constructiviste et tentant de mettre un terme aux maladies modernes (le relativisme, le nihilisme). Typiquement néo-conservatrice, cette réforme est supposée novatrice en même temps qu'elle permet un retour aux valeurs les plus archaïques et les plus réactionnaires.

Par exemple, ce ne sont pas seulement les chrétiens qui, s'ils pratiquaient l'IVG, sont condamnés (l'interdiction de l'interruption volontaire de grossesse pour un chrétien peut être un précepte normal), mais aussi le personnel de santé et les États qui permettent légalement ce que le Vatican désapprouve, ainsi que les citoyens qui choisiraient librement la taille de leur famille. Les conséquences de cette injonction sont

politiquement considérables, dans la mesure où c'est le processus démocratique lui-même qui est mis en cause par l'Église, qui nomme démocratie le seul régime mettant en œuvre les principes qu'elle préconise.

"Le fondement de ces valeurs ne peut se trouver dans des "majorités" d'opinion provisoires et fluctuantes, mais seulement dans la reconnaissance d'une loi morale objective qui, en tant que "loi naturelle" inscrite dans le cœur de l'homme, est une référence normative pour la loi civile elle-même." (19) Pour comprendre l'expression politique du mouvement néo-conservateur, il faut donc s'attacher à ses trois caractéristiques principales :

1) être un renversement de la modernité (philosophique, scientifique, laïque, humaniste, républicaine);

2) soutenir une "liberté" qui est surtout économique, mais le néo-libéralisme ainsi défini n'est pas seulement économique, il est l' "art politique d'imposer des normes, comme extension et dissémination des valeurs du marché à la politique sociale et à toutes les institutions". (20) Il s'agit d'une politique très active de destruction de la démocratie libérale et de l'État de droit et non d'un "laisser-faire" ;

3) promouvoir un retour à des valeurs morales et sociales traditionnelles, appuyées sur une religion revenue dans l'espace public. S'agit-il d'un appel, classique dans le contexte de la droite religieuse, aux valeurs traditionnelles ?

Pas vraiment : la crise du capitalisme est ici présentée comme une crise spirituelle.

De même que le néo-libéralisme exige que l'autorité de l'État soit mise au service du marché, le néo-conservatisme exige qu'elle soit mise également au service d'un retour à l'ordre et aux valeurs (l'Espagne, encore une fois, est un bon exemple de cette stratégie).

Les envolées sur la "crise du sens" (21) ne sont donc pas l'expression de convictions mais conduisent à toute autre chose : à sonner le glas de la démocratie libérale.

Dans la stratégie néo-conservatrice de conquête du pouvoir, l'État doit imposer sa propre réforme (la fin de la fonction de formation du citoyen par les institutions publiques, de la garantie par l'État du droit des personnes) à la société. L'idéal néo-libéral du modèle de l'entreprise et de la rentabilité imposé à l'État (en lieu et place du service public et de la solidarité) se combine à un communautarisme. La privatisation marchande du système public de santé ou d'éducation permet à la fois l'essor de l'enseignement confessionnel par exemple, et de la logique du marché. (22)

Selon ces critères, on voit mal comment même Marine Le Pen – voir sa discrétion sur la question du Mariage pour tous entrerait dans la catégorie néo-conservateurs.

Une mobilisation politique inédite a donc fédéré dans un processus concerté et organisé des groupes locaux, souvent confidentiels et minoritaires. La révolution néo-conservatrice initiée d'abord dans le domaine de la culture, a eu pour vecteur des élites restreintes qui se sont attachées à initier et conforter ce processus. La synergie entre des *think tanks*, des spécialistes de communication, d'intellectuels activistes et de lobbyistes est le support d'une tentative de transformation de l'opinion.

Le débat sur les racines chrétiennes de l'Europe, la défense de la famille comme fondement naturel de la société, la revendication d'une place publique pour les religions majoritaires, le discrédit organisé pour les valeurs de la laïcité, sont les thèmes les plus récurrents.

Le droit à l'avortement, le mariage pour tous, l'égalité entre les sexes, le supposé relativisme moral, l'oppressive neutralité de l'État, des lois et des institutions, les erreurs du darwinisme et de la biologie moderne sont parties des remises en causes fondamentales et concrètes. Par ces voies, les *value voters* des États-Unis tentent de prendre pied en Europe.

1 - Par exemple C. Laval et P. Dardot, *La Nouvelle raison du monde*, La Découverte, 2009.

2 - L'ouvrage de Wendy Brown, *Les habits neufs de la politique mondiale*, constitue une brillante exception et nous lui devons beaucoup. 3 - Voir Norman Podhoretz, "The Adversary Culture and the New Class" in *The New Class ?*, New Brunswick, N.J., Transaction 1979.

4 - Philip Green, "Le Néo-conservatisme et les «contre-Lumières»", *Raisons politiques*, Presses de Sciences-Po, 83-90, p.2.

5 - Sauf si celle-ci est mise en scène et médiatisée à son profit.

6 - Quelques exemples : Jean Staume, *Au-delà de Darwin*, Acte Sud 2009; Aimé Richardt, *La Vérité sur l'affaire Galilée*, Éd. F-X de Guibert, 2009, conférence "Le Dieu neuronal – Religions et sciences cognitives" par Fabrice Clément (Université de Genève) à l'intérieur de l'étonnant laboratoire EPAER de l'École normale supérieure de Lyon.

7 - Journée d'étude de l'Université de Nancy le 12 mai 2011, sous l'égide d'une UMR CNRS, sur "L'épistémologie de la cosmologie : causalité, commencement, origine, religion". Pour qui sait lire, sur le créationnisme.

8 - Bernard d'Espagnat, *Implications philosophiques de la science contemporaine*, Cahiers des sciences morales et politiques, PUF, 2001, p. 7.

9 - Voir la revue *Connaitre*, Cahiers de la l'Association Foi et culture scientifique, où l'on trouve nombre d'articles édifiants : "L'athée peut savoir quelque chose ?" (Roger Pouivet, n° 28, décembre 2007), "Quelle théologie après Darwin ?" (n°26-27, 2007 intitulé La création contre l'évolution), un numéro spécial sur la théologie naturelle avec des articles de Marie-Hélène Congourdeau, Jean-Michel Maldanè, Jacques Arsac, Antoine Guggeheim. Le site du réseau Blaise Pascal (sciences-foi-rbp.org) est riche d'informations et inclut l'association des scientifiques chrétiens qui se propose de réagir à

20 - Wendy Brown, *Les Habits neufs de la politique mondiale, néo-libéralisme et néo-conservatisme*, Les Prairies ordinaires, trad. fr. 2008. Ce courant à l'œuvre... Deux livres illustrent assez bien cette stratégie en marche, l'un écrit par un scientifique qui tente de réintroduire un peu de rationalité dans ce débat, l'autre qui tente, une nouvelle fois, de promouvoir une laïcité qui n'en a que le nom.



Vie de l'OLL

Conseil d'Administration du mercredi 16 janvier 2013

Maison des syndicats – Espace Jean Jaurès - MENDE.

Excusés : Sandrine BAUMLE, Michel CHABOT, Daniel GONZALEZ, Roger PIC...

Présents : Stéphane BARNINI, Jean Michel CAPUANO, Hugues CAUCAT, Michel COUDERC, Hervé FUMEL, Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Marc MALET, Edmond MICHEL, Giovanni PERRI, Yves PIQUET, Joël PITT, Alain ROUSSON, Bernard ROUX, Jacques VACQUIER.

Soit 9 associations fondatrices sur 14 et 6 représentants des adhérents directs sur 7..

début des travaux 17 heures 30

1. Fonctionnement

1.1 Election bureau :

Le bureau sortant est réélu : Secrétaire Joël PITT, secrétaire adjoint Joël ILLES, trésorier Alain ROUSSON, trésorier adjoint Daniel GONZALEZ, président Jacques VACQUIER, vice-présidents Jean Michel CAPUANO et Michel COUDERC.

1.2 Adhésions 2013 : 30 individuels et 5 associations ont réglé leur cotisation pour la nouvelle année. Les bulletins d'adhésion vont être joints au compte-rendu. Les cartes seront remises aux adhérents et les reçus aux associations. (J Michel, Alain et Daniel doivent s'en occuper).

2. Bilan

2.1 Arbre de la laïcité : bonne participation le 7 décembre (environ 80 participants), élus...

Plusieurs annonces dans la presse ont précédé ou suivi (dont Midi Libre du 9 décembre : l'invité du dimanche) et passage à la radio 48FM. La Lozère Nouvelle a produit un grand article.

2.2 Bilan AG du 8 décembre : la présence de la Conseillère régionale a été appréciée. La participation des adhérents reste trop faible, même si 10 associations sur les 14 membres fondateurs étaient représentées. Le compte rendu provisoire, adressé aux membres du CA, est entériné.

La **motion Education** qui n'avait pas pu être adoptée est revue en CA et adoptée après modification (jointe)

3. Depuis l'AG

3.1 CR du RDV Conseil général le 20 décembre : Reçue pas M. ROUJON, vice-président, la délégation était composée de J. ILLES, A. ROUSSON, N. TROTOUIN et J. VACQUIER.

Les points premiers évoqués concernaient surtout l'enseignement : le fonctionnement du CDEN

(notre interlocuteur remplace le Président POURQUIER absent lors des CDEN), le calendrier scolaire, les transports scolaires. Le fonctionnement du CDEN qui se réduit souvent à un commentaire de chiffres projetés et que les documents préparatoires devraient suffire à diffuser ne convient pas plus aux élus qu'aux représentants des personnels et se traduisent par un fort absentéisme : pas de réelle discussion ni de prise en compte des avis...

Pour le 1er degré, la carte scolaire, l'école maternelle, l'école rurale, les transports... : le tissu scolaire est essentiel pour la politique démographique départementale. La réforme en cours et les rythmes scolaires : inquiétude sur les difficultés liées à sa mise en oeuvre surtout dans les communes rurales. Ont aussi été évoqués l'avenir de l'Ecole Michel del Castillo, de Bec de Jeu..

Pour le second degré et le supérieur : les collèges, l'enseignement technique et professionnel, le post bac, l'IUFM notamment... Notre interlocuteur a longuement évoqué l'orientation et marqué les limites des compétences du Conseil général.

Ensuite **sur la laïcité**, un des piliers de la République et la plantation de l'arbre de la laïcité, notre interlocuteur a proposé de **le planter l'an prochain à Marvejols**. Ont aussi été abordés la **devise républicaine** Liberté, Egalité, Fraternité sur les écoles et le projet de conférence-débat sur les Emblèmes de la République

Les délibérations sur la mise à disposition gratuite d'une salle municipale pour les **obsèques civiles**. A Marvejols cette possibilité existe. Un échange intéressant a suivi sur la législation funéraire française.

3.2 Mariage pour tous : Communiqué le 2 janvier suite à l'engagement de l'enseignement catholique dans le conflit avec le gouvernement largement repris dans la presse. Intervention de l'OLL sur Radio France Bleu Gard-Lozère

4. Actions en cours ou prévues

4.1 l'arbre est coupé lors du WE du 13 janvier. Le samedi divers témoignages montrent qu'il était intact. La mairie porte plainte. Le CA décide que l'OLL fera de même, conformément à ses statuts. Un nouvel arbre sera planté en mars. Un communiqué de presse va être envoyé suite au CA (texte joint),

4.2 Florac : Distribution du "Nouveau testament" par "l'association internationale des Gédéons", groupe protestant, devant le collège, pas de retour pour l'instant. L'OLL interrogera Madame la DASEN.

La mairie de Florac envisage la **plantation de l'arbre de la laïcité** avec les élèves en liaison avec un projet construit avec l'école

4.3 Carte scolaire : Faute d'informations précises pour le département un prochain CA se saisira de cette question. un changement certain par rapport aux années antérieures : suppressions d'emplois dans le premier degré, annonces pour l'école maternelle rurale...

4.4 Conférence débat Les Emblèmes de la République en avril – mai (hors congés scolaires...) : accord de principe de Bernard RICHARD. La date précise reste à définir. Le CA se prononce pour un contact avec les Amis de la Bibliothèque. Réservation de salle à prévoir.

4.5 Obsèques civiles : Les délibérations seront mises sur le site et la lettre envoyée aux maires et aux conseillers municipaux (contenu revu Jacques, expédition Bernard).

4.6 Exposition Darwin : à Saint Flour en cours de réalisation. Lettre aux chefs lieux de canton lozériens (Bernard)

4.7 Site Internet OLL : mise à jour et formation (Yves)

Pas de questions diverses, la séance est levée à 18 h 45.

Motion Education

L'Observatoire de la laïcité de Lozère, suite à son Assemblée générale du 8 décembre 2012, réaffirme son opposition au dualisme scolaire actuel.

Durant le précédent quinquennat, au-delà de la confusion public – privé entretenue en permanence et de la concurrence organisée, l'enseignement privé (primaire, secondaire et supérieur) a été sans cesse favorisé au détriment du service public.

L'OLL demande :

- le développement du service public en Lozère, notamment dans l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur, aujourd'hui mis à mal par les avantages concédés au privé ;
- le maintien des écoles ou des classes maternelles et leur développement par la scolarisation possible dès 2 ans, dans notre département rural ;
- le développement des œuvres post et périscolaires laïques et le retour du poste d'enseignant mis à disposition à Bec de Jeu.

L'OLL considère que les établissements privés ne peuvent pas concourir au service public d'Education dont ils ne respectent même pas les textes, n'hésitant pas à s'engager dans des actions politiques.

L'OLL agira pour :

- l'abrogation du statut local scolaire d'Alsace – Moselle, de Guyane et de Mayotte ;
- l'abrogation des lois anti-laïques de la Loi Debré à la Loi Carle ;
- la remise en cause des accords passés avec le Vatican sur la reconnaissance des titres et diplômes.

L'OLL exige que les fonds publics soient réservés à l'enseignement public. Fidèle au serment de Vincennes, l'OLL fait sien la devise : "*à école publique fonds publics à école privée fonds privés*".

Mende le 16 janvier 2013

Conseil d'Administration du Vendredi 8 mars 2013

Maison des syndicats – Espace Jean Jaurès à MENDE .

Présents : Sandrine BAUMLE, Hugues CAUCAT, Michel CHABOT, Hervé FUMEL, Edmond MICHEL, Roger PIC, Joël PITT, Alain ROUSSON, Bernard ROUX, Jacques VACQUIER. (AP MAIF, FSU, LP, MAE, UL DDEN, UNSA-éducation).

Excusés : Jean Michel CAPUANO, Michel COUDERC, Daniel GONZALEZ, Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Giovanni PETRI, Yves PIQUET, Christiane ROUSSON. (ADATEEP, GODF, Ligue de l'enseignement, Solidarité laïque)

Début des travaux : 16 heures 30

Ordre du jour :

1 - **Replantation de l'Arbre de la laïcité avec M. le Sénateur-maire** : proposition de M. Bötsch première quinzaine d'avril. Jean-Michel assure la liaison avec la mairie comme en décembre.
Les prochaines plantations d'arbres de la laïcité devraient intervenir à Marvejols et Florac. D'autres démarches en direction de mairies sont envisagées.

2 - **Panneau d'identification**, texte établi par le CA :

"Arbre de la laïcité - Commémoration de la loi de séparation des églises et de l'Etat du 9 décembre 1905."
Logos Mende et OLL – 8 décembre 2012.

Une plaque au sol semble plus "sécurisée" : le matériau et le graphisme restent à définir.

3 - **Conférence débat** en partenariat avec les Amis de la Bibliothèque et la Bibliothèque municipale Lamartine (voir tirage d'affichettes).

mercredi 3 avril 2013

Salle Urbain V à Mende à 18 heures

Les emblèmes de la République

par **Bernard RICHARD**

La salle est mise à disposition à titre gracieux par la mairie. Bernard RICHARD intervient gratuitement restent à financer : déplacement depuis Paris, accueil (chambre et repas).

4 - Points d'actualité :

4.1. **Réforme de l'école et rythmes scolaires** : communiqué de l'OLL, danger de faire bénéficier l'enseignement confessionnel de nouvelles libéralités allant au-delà de la Loi Debré.
Textes Communiqués UL DDEN et CNAL. La proposition de communiqué OLL est adoptée par le CA. (texte diffusé à la presse et aux communes qui appliqueront le décret en 2013). En cas de financement illégal, l'OLL interviendra conformément aux statuts.

4.2. **Loi Carle** : Jean Michel nous a dressé le message suivant : " *Un groupe de députés PS à la tête duquel est Jean Glavany a déposé un projet d'amendement proposant de revenir sur les dispositions de la loi Carle, sans abroger celle-ci pour ne pas revenir à l'art.89 de la loi de 2004. Ce projet a été adopté par le groupe socialiste mardi dernier à une écrasante majorité, mais, en raison de pressions du ministère de l'Education nationale, de Matignon et de l'Elysée, il ne sera pas présenté en séance dans le texte de la Commission. Il y a urgence à faire pression sur les députés PS et de toute la Gauche dans les plus brefs délais (le texte passant entre le 11 et le 15 mars), pour leur faire voter cet amendement.* La même information a été relayée par les DDEN et le CNAL. Le CA décide d'intervenir par lettre auprès du Sénateur de la Lozère, de la fédération du Parti Socialiste et des Verts Lozère.

4.3. **Devise républicaine** : la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale demande que la devise de la République "*Liberté Egalité Fraternité*" soit sur les façades des établissements

scolaires publics. Des extensions ont été proposées : le drapeau tricolore sur la façade et la déclaration des droits de l'homme de 1789 dans l'école. Les écoles privées sous contrat seraient aussi concernées ! Ces propositions ont été faites dans le cadre de la discussion, en commission, de la loi de refondation de l'école. L'OLL maintient son appui à la revendication des DDEN de Lozère d'inscription de la devise républicaine sur les écoles publiques.

4.4. **Carte scolaire** : un seul poste affecté à la Lozère en plus de celui rendu en août mais sur 8 retirés l'an passé. Le tissu scolaire est à nouveau mis à mal (plus de 60% des communes sont privées d'école publique) Les maternelles rurales sont les plus en danger.

Problème du tissu scolaire et concurrence scolaire : fermeture des classes maternelles de Malbouzon et St Martin de Lansuscle qui deviennent des classes uniques de 2 à 11 ans !, de la 3e à Rimeize et de la 4e à St Alban ; ouverture de 4e classes à Balsièges et à Chirac et problème à Mende (4e classe à Chabrits). La DASEN souhaitait ouvrir cette classe (déjà existante il y a quelques années) mais la mairie de Mende s'y est opposée. Le CA décide que l'OLL interviendra auprès de la mairie de Mende.

4.5. **Obsèques civiles** : suite aux courriers envoyés en janvier les communes de Bédouès, Le Bleyard, Nasbinals, Saint-Bauzile et Montrodat ont pris des délibérations. Marvejols a répondu : cette disposition y existe déjà. Cela porte à 16 les communes ayant pris cette décision.

Présentation sur le site Internet : entrée spécifique *Obsèques civiles* avec liens délibérations et carte du département. Joël PITT suivra avec Yves notre webmestre. La carte sera envoyée à tous les adhérents pour les aider à prévoir leurs démarches en direction des municipalités.

5 - Fonctionnement :

5.1. Les **adhésions** sont en hausse par rapport à 2012 : 49 individuels à ce jour et 11 associations.

5.2. **Point financier** par le trésorier : 1944,96 euros. ce qui va permettre de financer l'initiative du 3 avril et la plaque de l'arbre de la laïcité.

5.3. **Diffusion des informations** : par courriels ou transferts des e-mèls (notamment aux non-internautes). CA retour des derniers messages (1 au 3 mars) par toutes les adresses de la FOL.

5.3. **Adhésion à 48fm** : Demande d'attestation et bulletin d'adhésion (50 €)

Jean Michel pose plusieurs questions concernant la radio 48fm qu'il ne reçoit pas à Villefort :

1) *Est-ce une radio associative ?*

2) *Est-ce une antenne "alternative" par rapport aux autres radios ?*

3) *La laïcité est-elle une de ses caractéristiques, (charte, pratique, etc..)*

Si ces points sont positifs, alors il est tout à fait normal d'y adhérer, et même de nouer des relations régulières (interviews, émissions, etc..)

Le CA va demander les statuts de l'association.

5.4. **Cahiers de l'OLL** les numéros 6 (janvier 2012) et 7 (janvier 2013) contenant les CR des initiatives, des CA et des AG sont prêts. L'envoi aux membres de l'OLL du fait du volume est impossible. Les cahiers seront mis en ligne (Jacques verra avec Yves). Ce compte-rendu permet la diffusion de l'information : consultez www.oll48.org

6 - Questions diverses

6.1. **Camp de Rieucros** : Comme chaque année autour du 8 mars, le CIDFF et l'Association pour le souvenir de Rieucros organisent un dépôt de gerbe à la stèle de Rieucros, cette année demain samedi 9 mars à 11 heures. L'OLL y sera présent. Le soir est prévu un spectacle autour de Jean Ferrat. L'information a déjà été relayée par l'OLL vu les délais et la date du CA.

Fin de réunion : 18 h 10.



Communiqué

Rythmes scolaires : pas d'argent public pour le privé !

Pour l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL), le ministère de l'Education nationale doit sans tarder lever l'ambiguïté en ce qui concerne la mise en place des nouveaux rythmes à l'école primaire.

Le Code de l'Education prévoit que la mise en œuvre du calendrier et des rythmes scolaires de l'enseignement privé, reste de la prérogative du chef d'établissement. De même, les activités péri scolaires relèvent de chaque école privée.

Dans le cas d'un passage à quatre jours et demi, la prise en compte des élèves de l'enseignement privé pour la détermination du montant de la dotation de l'État, constituerait un subventionnement illégal. Sur ce sujet, comme le souligne le Comité national d'action laïque (CNAL), la jurisprudence est constante : les activités péri scolaires, parce qu'elles relèvent du caractère propre des écoles privées, ne relèvent pas des dépenses obligatoires d'enseignement.

A l'heure où l'OLL, comme l'ensemble des forces laïques au plan national, attend avec impatience l'abrogation de la loi Carle, il ne saurait être question d'alimenter, une fois encore les fonds des écoles privées par des financements publics.

Mende le 8 mars 2013



Communiqué

Deux initiatives, deux invitations.

☐ **Le mercredi 3 avril 2013,**

l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL), en partenariat avec la Bibliothèque municipale Lamartine de Mende et les Amis de la Bibliothèque, organise une

Conférence-débat sur *les Emblèmes de la République*

à 18 heures - Salle Urbain V à Mende

avec **Bernard RICHARD**, Historien,

auteur du livre *Les emblèmes de la République*, Editions du CNRS 2012.

Conférence gratuite et ouverte à tous.

☐ **Le mardi 16 avril 2013,**

l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL), en partenariat avec la ville de Mende, procédera à la

Replantation de l'arbre de la laïcité,

à 11 h 30 au Parc Urbain Le Tuff à Mende

en présence de **Monsieur le Sénateur-Maire.**

L'arbre ayant été vandalisé à la mi-janvier, l'OLL appelle à se rassembler encore plus nombreux que lors de sa première plantation, en décembre dernier, pour refuser l'intolérance et agir pour le *vivre ensemble* dans notre République laïque.

Mende, le 25 mars 2013.

Membres fondateurs de l'OLL : Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP) ; Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP) ; Association lozérienne du Grand Orient de France (GODF) ; Association Prévention MAIF Lozère (AP MAIF) ; Autonome de Solidarité Laïque (ASL) ; Eclaireurs et Eclaireuses de France (EEDF) ; Fédération départementale de la Libre Pensée (FDLP) ; Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) ; Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats ; Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques (FOL) ; Mutuelle Assurance de l'Education (MAE) ; Office central de coopération à l'école (OCCE) ; Union lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (UL DDEN) ; Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats.

Conseil d'Administration du mercredi 10 avril 2013

à 17 heures 30 Maison des syndicats – Espace Jean Jaurès à MENDE.

Excusés : Hugues CAUCAT, Michel CHABOT, Edmond MICHEL, Giovanni PERRI, Gilles TREMOULET.

Présents : Sandrine BAUMLE, Jean Michel CAPUANO, Michel COUDERC, Daniel GONZALEZ, Joël ILLES, Manuel INESTA, Roger PIC, Yves PIQUET, Joël PITT, Alain ROUSSON, Christiane ROUSSON, Bernard ROUX, Jacques VACQUIER.

(ADATEEP, AP MAIF, FSU, GODF, Ligue de l'enseignement-FOL, LP, Solidarité laïque, UL DDEN, UNSA Education)

Compte-rendu :

1 – Bilan de la **Conférence débat du mercredi 3 avril** sur **Les emblèmes de la République** par **Bernard Richard** en partenariat avec les Amis de la Bibliothèque et la Bibliothèque municipale Lamartine : 87 participants. Frais OLL : déplacement, repas. L'hébergement et l'apéritif ont été pris en charge par les Amis de la Bibliothèque et la Bibliothèque. Le site de l'OLL et les cahiers rendront compte de cette initiative.

2 - **Replantation de l'Arbre de la laïcité mardi 16 avril à 11h 30 Parc Urbain Le Tuff à Mende** avec Monsieur le Sénateur-maire, voir les élus (écharpe), prises de parole : mairie et OLL.

Pose du **panneau d'identification** : l'OLL a pris en charge le panneau : 81,79 euros. La mairie doit prévoir le socle. Un apéritif peut-il être prévu ? La demande en sera faite à la mairie.

3 - Informations sur la **réforme de l'école** : la Loi de refondation de l'école après l'Assemblée va être soumise au Sénat.

Modification de la Loi Carle : intervention CNAL et en Lozère de l'OLL auprès des élus et des partis politiques de gauche. Une réponse de la Fédération du Parti socialiste : notre message est transmis au secrétaire national chargé de l'éducation. Le texte sur la Loi Carle, adopté par le Congrès du SE-UNSA, sera diffusé aux membres de l'OLL.

Rythmes scolaires : Comité de suivi le lundi 8 avril à l'Inspection académique, les DDEN ont pointé les difficultés : L'école doit être gratuite, laïque, obligatoire. Quatre communes ont opté pour la mise en œuvre dès 2013 : Mende, Badaroux, Ispagnac et Vialas.

L'enseignement privé n'est pas concerné mais le problème du financement d'activités périscolaires, l'évocation des élèves d'école maternelle demandent notre vigilance.

Le débat au travers de la diversité des opinions montre qu'une réforme est souhaitée par tous. Ce sont les modalités qui inquiètent les membres du CA qui sont intervenus dans le débat : laïcité, mise en concurrence, marchandisation et définition des activités (scolaire et/ou périscolaires).

Rappel des statuts :

Article 2 - *L'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) est à but éducatif et culturel. Il a pour objet la promotion et la défense de la laïcité, définie par la loi de séparation des églises et de l'Etat, loi du 9 décembre 1905. L'Observatoire de la laïcité peut mener toute action, y compris en justice, pour l'application et la restauration de cette loi.*

Il promeut et défend aussi l'école laïque qui doit permettre aux élèves de se "construire" sans avoir recours à des financements et interventions du secteur marchand.

4 - Les **obsèques civiles** : 23 communes à ce jour.

Albaret Sainte Marie, Badaroux, Banassac, Barre des Cévennes, Bédouès, Canilhac, Chirac, Fau de Peyre, Florac, Grèzes, Hures La Parade, Le Bleymard, Marvejols, Montbrun, Montrodat, Les Monts Verts, Nasbinals, Rimeize, Saint Bauzile, Saint Chély d'Apcher, Saint Symphorien, Sainte Enemie.

(depuis nous est parvenue la délibération de Laval-Atger)

Le CA décide la publication d'un communiqué de presse avec les remerciements, servant de relance.

5 - **Fonctionnement** : trésorerie après les initiatives des 3 et 16 avril, adhésions. 51 adhérents (11 nouveaux) et 12 associations à jour de leur cotisation 2013.

6 - Questions diverses : néant.

Fin des travaux : 18 h 45.

Conseil d'Administration du mercredi 10 juillet 2013

à 16 heures 30 Maison des syndicats – Espace Jean Jaurès à MENDE.

Excusés : Hugues CAUCAT, Edmond MICHEL, Joël PITT, Michel CHABOT, Joël ILLES, Alain ROUSSON, Bernard ROUX.

Présents : Sandrine BAUMLE, Jean Michel CAPUANO, Hervé FUMEL, Manuel INESTA, Jacques VACQUIER, Claudine VIGIER.

(AP MAIF, FSU, GODF, MAE, UL DDEN)

1 – Bilan du premier semestre :

- Mariage pour tous & enseignement privé : communiqué le 2 janvier suite aux déclarations des responsables de l'enseignement privé s'engageant au plan politique.

Intervention OLL sur radio France bleu le 8 janvier.

- 1^{er} CA Mercredi 16 janvier

- 2^e CA Vendredi 8 mars. *Communiqué* : Rythmes scolaires : pas d'argent public pour le privé !

- Samedi 9 mars 11 h. stèle Camp de Rieucros, chaque année pour la Journée de la Femme.

- Jeudi 14 mars : lettre aux élus et partis politiques de gauche. Une réponse de la Fédération du Parti socialiste

- Lundi 25 mars *communiqué de l'OLL* : Deux initiatives, deux invitations.

- 1^{ère} initiative : **Conférence débat mercredi 3 avril : *Les emblèmes de la République*** par **Bernard Richard** en partenariat avec les Amis de la Bibliothèque et la Bibliothèque municipale Lamartine : 87 participants. Voir site de l'OLL.

- 3^e CA Mercredi 10 avril

- 2^e initiative : **Mardi 16 avril à 11 h 30 Replantation de l'Arbre de la laïcité** Parc Urbain Le Tuff à Mende. Pose du panneau d'identification. Verre de l'amitié pris en charge par la mairie.

A noter d'autres exactions du même type : arbres de la laïcité coupé au Havre, à Angoulême..., stèle du Chevalier de la Barre vandalisée à Abbeville... un peu partout dans le pays, montrent le besoin de la mobilisation laïque.

- Mardi 11 juin : participation au débat sur la laïcité à Meyrueis

- 4^e CA ce mercredi 10 juillet.

2 - Réforme de l'école : la Loi de refondation est votée.

- **Drapeau et inscription de la devise républicaine sur les écoles** : public et privé ! Ce n'est pas ce que nous demandions. Faire ajouter **Laïcité**.

Voir quel financement de l'inscription sur les écoles privées ?

- **Rythmes scolaires** : organisation des semaines et des journées à suivre. Par choix politique, l'enseignement privé ne semble pas vouloir les mettre en place (même en 2014) mais le problème du financement d'activités périscolaires, l'évocation des élèves d'école maternelle, demandent notre vigilance.

Départs Ispagnac privé qui va appliquer les nouveaux rythmes, vers Florac public ?

- **Activités périscolaires** : Comités de suivi le lundi 8 avril et 26 juin à l'Inspection académique, évolution positive Mende, Badaroux ; à suivre Ispagnac et Vialas.

Les associations contactées ne semblent pas toutes fournir des critères de laïcité. Quels rapports formateurs – intervenants ?

L'OLL adressera une lettre à la commune de Mende pour veiller au respect de la laïcité.

Les projets pour 2014 sont en cours d'élaboration dans le département : informations sur le canton de Villefort (garderie ?) et sur Le Bleyard-Bagnols les Bains où le projet semble bien avancer (réunion du 1^{er} juillet).

Laïcité, mise en concurrence des écoles, marchandisation (Total a prévu d'intervenir financièrement dans ce cadre), associations sollicitées, intervenants et définition des activités, sont à suivre attentivement.

- **Loi Carle** : intervention CNAL et en Lozère de l'OLL (14 mars) : Le texte sur la Loi Carle, adopté par le Congrès du SE-UNSA, a été diffusé aux membres de l'OLL. La Lettre des Observatoires, 4 pages du CNAL, est très intéressante. Il faut reprendre une initiative en septembre.

La commune de Mende vient de donner un très mauvais exemple. Elle a déjà sollicité les communes d'origine des enfants scolarisés dans le privé même si ces communes entretiennent une école : c'est la première fois que la loi Carle sera appliquée en Lozère. La réponse du Préfet en CDEN laisse mal augurer de l'avenir si la loi n'est pas abrogée comme le demandent tous les laïques.

- **Ecoles privées :**

L'UMP tient ses réunions à l'école du Sacré cœur à **La Canourgue** (Midi Libre du 15 juin). Nouvelle preuve si besoin était de l'engagement politique des établissements privés.

Ecole Jeanne d'Arc à Mende non conforme selon la commission de sécurité depuis janvier 2012. Midi Libre du samedi 29 juin a évoqué le procès avec le diocèse. Voir le financement des travaux. 500 000 euros venant d'où ?

Lycée St Joseph à Marvejols et accueil des enfants en situation de handicap (loi de 2005).

- Ecole de Rousses : Lettre de l'adjointe au maire faisant l'historique et lettre de l'Inspecteur d'académie pouvant laisser espérer une réouverture de l'école publique fermée en 2011. L'OLL est favorable aux ouvertures d'écoles publiques mais s'oppose à toute école dite « associative laïque » en réalité privée avec ou sans contrat d'association. Voir les financements des travaux.

3 - Les obsèques civiles : 27 communes à ce jour ont fait connaître la possibilité d'obtenir une salle gratuite.

Albaret Sainte Marie, Badaroux, Banassac, Barre des Cévennes, Bédouès, Canilhac, Chanac, Chasseradès, Chirac, Fau de Peyre, Florac, Grèzes, Hures La Parade, Laval-Atger, Le Bleymard, Marvejols, Meyrueis, Montbrun, Montrodat, Les Monts Verts, Nasbinals, Rimeize, Saint Bauzile, Saint Chély d'Apcher, Saint Symphorien, Sainte Enimie.

Le **communiqué de presse** avec les remerciements, servant de relance présenté au CA sera soumis aux absents. **Voir ensuite le suivi** pour s'assurer de la parution et être efficace.

4 – Initiatives pour la rentrée : à revoir lors du prochain CA

- Eddy KHALDI à une date « correcte » ?
- Proposition de film par Jean Michel sur les 3 vies du Chevalier de la Barre. Le prix semble un peu élevé (350 euros minimum) ?
- Voir Laurence LOEFFEL (Valeurs mutualistes mai/juin 2013 n° 284 pages 16 et 17) pour une intervention sur *la morale laïque* ?
- **Journée de la laïcité lundi 9 décembre.** Action(s) publique(s). Voir arbre de la laïcité à Marvejols ?
Projet des écoles de Florac ?
Demander aux communes l'inscription de la devise accompagnée de *Laïcité* avant cette date.
- **AG de l'OLL samedi 7 décembre à Bec de JEU.**

5 - Questions diverses : Proposition d'Hubert HOURS pour le prix de l'initiative laïque (voir MAIF magazine 162 mai 2013, page 4). Notre précédente participation n'avait eu aucun retour mais on peut retenter. Contenu : L'OLL rappel succinct : ce que c'est et ses initiatives. La plantation de **l'arbre** : planté, coupé et replanté. Joindre photos, articles de la presse et textes des interventions de l'OLL.

Fin des travaux : 17 h 45.

Conseil d'Administration du Jeudi 3 octobre 2013

à 17 heures 30 **Maison des syndicats – Espace Jean Jaurès à MENDE .**

Excusé(e)s : Catherine et Daniel GONZALEZ, Roger PIC, Christiane ROUSSON.

Présent(e)s : Sandrine BAUMLE, Jean Michel CAPUANO, Hugues CAUCAT, Michel CHABOT, Joël ILLES, Edmond MICHEL, Joël PITT, Alain ROUSSON, Bernard ROUX, Jacques VACQUIER
(AP MAIF, FSU, GODF, LP, MAE, UL DDEN, UNSA Education)

1 - **Charte de la laïcité** et bilan de la rentrée scolaire au plan de la laïcité

Un large débat a lieu sur la Charte

La devise républicaine doit être apposée au fronton des écoles publiques et plus curieusement privées... Les membres de l'OLL interviendront pour l'ajout du mot : **laïcité**.

Débat sur la création d'une école associative "laïque" à Rousses, hors contrat.

2 - **Projets pour 2013 - 2014**

Suite au projet de lettre sur la laïcité aux candidats aux élections municipales, proposée par la LP, une commission est créée. Elle devra soumettre à l'AG de décembre une "lettre ouverte" qui sera diffusée par voie de presse...

3 - Informations sur l'action **obsèques civiles** : 27 communes ayant pris des décisions pour l'organisation d'obsèques civiles, sont à ce jour recensées en Lozère. Ce qui est un bon résultat pour notre département.

Jean Michel signale que pour l'organisation de cérémonies laïques : baptêmes, mariages, obsèques... un catalogue d'éléments pour le décorum existe auprès du GODF Aveyron.

5 - **Fonctionnement :**

trésorerie, adhésions.

L'Assemblée générale annuelle se réunira **Samedi 14 décembre 2013** au centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges à 9 h 30.

Comme chaque année un repas républicain suivra l'AG.

6 - Questions diverses : néant.

Observatoire de la laïcité de Lozère

Bulletin d'adhésion 2014



NOM : **Prénom :**

Adresse :

.....

Téléphone : **mèl :**@
.....

Montant de la cotisation individuelle (10€ minimum) :

cotisation association (25€ minimum) :

Par chèque à l'ordre de l'OLL à adresser à :

**Alain ROUSSON UNSA Maison des syndicats Espace Jean Jaurès 48000 MENDE
ou Jacques VACQUIER 21B Rue des fleurs 48000 MENDE**